**Initiatives pour le Climat et l’Energie**

**Contribution à la concertation engagée par le Gouvernement sur l’énergie en France**

**16 janvier 2023**

<https://concertation-strategie-energie-climat.gouv.fr/>

Nous nous inscrivons dans une perspective de bien-être social le plus largement partagé, avec prise en considération des générations futures, de la lutte prioritaire contre le risque d’effet de serre climatique, et de la préservation des ressources disponibles.

L’énergie, et l’électricité en particulier, constituent un élément vital fondamental pour le fonctionnement de l’économie et pour le lien social. Les infrastructures associées constituent un patrimoine industriel de long terme.

***Thème 1 : Comment adapter notre consommation pour atteindre l’objectif de neutralité carbone ?***

**ICE : S’appuyer sur la base pilotable décarbonée dont dispose dès aujourd’hui la France**

Au début de ce siècle, l’électricité française était décarbonée grâce au parc hydraulique et nucléaire existant, la France exportatrice en électricité depuis des décennies, avec une électricité particulièrement compétitive et non dépendante sur le plan géopolitique, exploitée dans le cadre d’un monopole public. Depuis, la prédominance de la mise en concurrence dans ce domaine, avec perte de vue des enjeux du service public et de l’intérêt du consommateur, a été destructrice de valeur,

Fessemheim, production pilotable décarbonée d’électricité, a été fermée en 2020 sans disposer de moyens de substitution pilotables et décarbonés. Une régulation léonine, l’ARENH, asphyxie l’opérateur historique, EDF, sans empêcher qu’entre 2010 et 2021 l’électricité augmente de plus de 50 pour cent pour le consommateur français, et en conduisant à des détournements spéculatifs qui ne bénéficient ni au consommateur, ni à l’opérateur historique ni au contribuable. Le risque est aujourd’hui avéré de délestage, en cas de vague de froid, durant tout l’hiver 2022/2023 et également pour les prochains hivers. Les trop faibles marges d’électricité pilotable aujourd’hui disponibles pour le système électrique en France conduisent à des importations massives d’électricité carbonée des pays voisins.

La destruction programmée (loi de programmation de l’énergie), au cours des décennies précédentes, du système de production publique et national à partir d’énergie nucléaire, la fermeture des premiers réacteurs, les retards de maintenance et l’absence de lancement de nouveaux réacteurs a provoqué une « carence de l’Etat » en matière de réduction d’émission de gaz à effet de serre. Comme il a été démontré dans de nombreux articles scientifiques, les productions d’électricité prétendues « renouvelables », intermittentes (éolienne et photovoltaïque) accentuent cette carence car obligeant de multiplier les sources pilotables carbonées nécessaires (gaz, pétrole, charbon) pour pallier leur intermittence.

***Mobilité***

Une grande partie des émissions de gaz à effet de serre provient des transports, routiers, aériens et maritimes.

Concernant le premier et partiellement le second, le transfert sur le rail du trafic de passagers et de fret permet une réduction notoire de l’usage des combustibles fossiles. Si, de plus les investissements permettent l’électrification, la construction et le rétablissement de liaisons ferroviaires, ainsi que le raccordement des centres commerciaux et industriels aux chemins de fer, la pénétration de l’électricité sera amplifiée.

Mais cette électricité doit être accompagnée de sources pilotables et décarbonées d’électricité, car en leur absence, la production d’électricité produira l ‘effet inverse (augmentation des émissions de CO2), car il sera toujours préférable que la source thermique soit directement dans le véhicule sans utiliser une double conversion (chaleur en électricité, stockage de l’électricité) qui provoque des pertes dues à l’efficacité de ces processus.

Concernant le maritime, l’usage de la propulsion vélique pour les transports lents et du nucléaire pour les transports rapides peuvent réduire pollution et émission de gaz à effet de serre. Il faut encourager la propulsion électrique par batteries pour les navires effectuant des trajets de faible distance à proximité d’un port. On doit équiper les ports de prises de courant pour les navires qui y font escale (surtout ferries et navires de croisières). Il faut favoriser les réductions d’allure pour les navires équipés de moteurs thermiques (« *slow-steaming* »).

Plus généralement, il faut taxer les marchandises importées sur le CO2 émis, ce qui aura pour effet de relocaliser la production.

***Usage des bâtiments***

L’isolation, le chauffage par pompe à chaleur, sont appropriés pour réduire l’usage du chauffage par combustible fossile

***Niveau d’activités industrielles et du transport des marchandises***

La réindustrialisation du pays est capitale pour pouvoir maintenir les compétences, les savoir-faire et les synergies nécessaires aux techniques assurant simultanément la décarbonation et la souveraineté : sidérurgie, métallurgie, chimie, électrique, électronique, informatique...

De plus en établissant des circuits courts, le recours à des trajets nuisibles et coûteux seront évités.

***Thème 2 : Comment satisfaire nos besoins en électricité, et plus largement en énergie, tout en assurant la sortie de notre dépendance aux énergies fossiles ?***

**ICE : développer le pilotable décarboné et sortir du déploiement massif intermittent**

Au regard de la production déjà décarbonée de la production d’électricité en France, du principe de subsidiarité, et des engagements pris par la France pour lutter efficacement contre le risque d’effet de serre climatique, la programmation abusive d’un développement massif de moyens de production intermittents, avec des coûts significatifs directs et indirects et des risques sur le système électrique, doit être suspendue.

Ne pas respecter la priorité préalable sur le confortement du pilotable décarboné, et ne pas réaliser en conséquence un tel moratoire sur l’intermittent massif pourrait conduire, dans la situation de fragilité actuelle du système électrique en France, soit à augmenter les émissions de gaz à effet de serre, notamment par l’importation d’une électricité carbonée, soit à augmenter encore le risque de *« black-out* » sur le système électrique. Le caractère inacceptable d’une exposition volontaire de la France à un seul de ces deux risques majeurs, avec de forts enjeux associés de protection et de santé de la population comme de l’environnement, légitime de fait, au titre même du principe de précaution, un tel moratoire concernant le développement massif des productions intermittentes pour la production d’électricité.

Les petites productions intermittentes peuvent ne pas être concernées par un tel moratoire au regard des niveaux de puissance engagées et afin de maintenir ouvertes des options renouvelables pour des systèmes insulaires ou pour le futur quand les marges du système électrique auront pu enfin être reconstituées.

Les moyens de financement qui seront dégagés d’un tel moratoire seront utilement déployés pour procéder aux investissements nécessaires et importants dans l’isolation des bâtis et dans le développement du ferroviaire interconnecté entre territoires, en bénéficiant enfin de l’électricité décarbonée déjà disponible en France, pour le plus grand intérêt du plus grand nombre et des territoires.

Des scientifiques experts reconnus (Le professeur André Berger en particulier) du climat ont alerté les responsables français et européens que le recours aux énergies prétendues renouvelables photovoltaïques et éoliennes sont « une ineptie ».

En effet toutes les expériences récentes montrent que les investissements massifs dans l’éolien et le solaire photovoltaïque, refusés au nucléaire, ont provoqué simultanément une dépendance accrue envers des sources d’énergie lointaine, incertaines et chères, un accroissement des émissions de CO2, une hausse vertigineuse des prix de l’électricité pour les ménages et les entreprises, et des risques de coupures et de « *black out* ».

Notre dépendance aux énergies fossiles à l’égard des pays étrangers affecte notre souveraineté. En pleine crise ukrainienne, si des pipe-lines ont été fermés, les importations de GNL (gaz liquide) en Europe en provenance de la Russie- achetées à prix d’or ont bondi de 13% (2022). Celles en provenance d’Amérique du Nord (gaz de schiste principalement) ont bondi de 150% en 2022.

***Mix électriques***

Il faut donc arrêter immédiatement d’accroître et même faire décroître la part des parcs éoliens et photoélectriques solaires, à terre ou en mer, dans notre mix électrique.

***Développement de l’éolien terrestre***

Il doit être arrêté, et les parcs actuels démantelés au plus tôt. Il serait utile d’examiner les conflits d’intérêts qui ont accompagné leurs créations.

Il détruit nos paysages, notre biodiversité, sans aucun intérêt pour le pays. Il provoque des affrontements dans les communes.

Il fait perdre une grande valeur aux biens immobiliers.

***Développement de l’éolien en mer***

Il doit être stoppé, car inutile, nocif. Il nuit à l’activité halieutique, provoquant la suppression de nombreux emplois liés à la pêche, ainsi que le caractère traditionnel des ports concernés. Il détruit paysages, faunes et flores marines et aériennes.

Il serait utile aussi d’examiner les éventuels conflits d’intérêts liés à cette activité.

***Développement du photovoltaïque***

Comme pour les deux précédentes énergies prétendues « renouvelables », il n’est d’aucun intérêt pour le pays. Participant à la destruction des paysages et des activités primaires (agriculture et forestières) il apporte de plus un risque majeur pour la biodiversité et l’apparition d’épidémies, car créant de grandes surfaces inhospitalières et industrialisées propices à l’installation d’espèces nuisibles et proliférantes.

***Développement de l’hydroélectricité***

Ce développement est limité en France, car de nombreux équipements ont été déjà construits. Mais il est absolument nécessaire de remettre le système hydroélectrique dans le cadre public, en refusant comme l’a fait l’Allemagne, les instructions de l’UE pour le privatiser, instructions qui transforment cette source d’énergie et ce moyen de stockage en machine à profit et en réservoir de risques pour les riverains.

***Développement électrique d’origine nucléaire***

Au vu du risque de délestage, voire de « *black-out* », La France doit renforcer de manière privilégiée la production pilotable décarbonée d’électricité. A ce titre, l’énergie nucléaire, en tant que pilier avec l’hydraulique en France de la production pilotable décarbonée d’électricité, doit être soutenue et renforcée. Le bridage de la puissance nucléaire installée et la programmation des arrêts anticipés de 14 réacteurs, tels qu’actuellement prévus dans la loi décrivant la Programmation Pluriannuelle de l’Energie, doivent être supprimés. La limite à 2045 pour la dépose de nouveaux permis de construire pour un nouveau réacteur dans la taxonomie européenne doit être supprimée ainsi que toute référence à une caractérisation transitoire de l’énergie nucléaire en France ou en Europe. Les études et travaux pour poursuivre la durée d’exploitation, en toute sûreté, doivent être confortés. Les études sur les augmentations de puissance du nucléaire existant doivent être réouvertes. Les études de développement de nouveaux réacteurs EPR et SMR doivent être poursuivies. Les chantiers EPR2 doivent être engagés sans plus tarder. Les chantiers de Cigeo pour le stockage ultime des déchets MAVL et HAVL, et ceux des futurs centres nécessaires pour le stockage des déchets FAVL doivent être également entrepris sans tarder. Les études portant sur la filière à neutrons rapides (ASTRID) doivent être reprises. La fermeture du cycle du combustible doit être confortée par une mise à niveau des usines associées et la valorisation de toutes les matières fissiles et fertiles présentes sur le territoire français. Le renforcement des organismes de recherche et de formation doit accompagner ce développement industriel.

Le partenariat de long terme associé à ce nouveau développement du nucléaire en France avec des industriels fournisseurs et utilisateurs de l’électricité produite permettra de garantir le renouvellement des compétences et des investissements industriels nécessaires sur la durée. Il permettra de contribuer à une reconstitution en profondeur du tissu industriel de la France qui contribuera lui-même à retrouver la maitrise industrielle de la filière et la maitrise des coûts et délais.

Ce nouveau développement nucléaire devra aussi être accompagné en France comme dans les autres pays en Europe, et dans les nouveaux pays accédant au nucléaire dans le monde, par des actions de formation et de compagnonnage sur la culture de sûreté nucléaire, à tous les niveaux de décision ou d’exécution, pour préserver la nécessaire priorité une à la sûreté nucléaire qui en conditionne son développement.

Notons qu’en cette matière il faut se réserver de lâcher la proie pour l’ombre. S’il est nécessaire d’étudier toutes les innovations possibles, il ne faut pas abandonner ce qui marche ou a marché pour des concepts ou des systèmes très éloignés de leur réalisation ou de leur mise en œuvre opérationnelle et industrielle.

***Les nouvelles installations de production et leur acceptabilité par les riverains***

Concernant les installations photovoltaïques et éoliennes, inutiles et nocives, il est souhaitable que les riverains les refusent.

Concernant les installations de production nucléaire, leur faible implantation spatiale (des centaines de fois moins que les précédentes, pour une énergie produite équivalente), dans des lieux déjà investis, et étant la source de revenus et de vie locale, sous condition de transparence et de responsabilité publique, elles peuvent être acceptées, voire souhaitées par la population : la fermeture de Fessenheim s’est faite contre la population de la cité éponyme.

Remarquons aussi que les mêmes organisations, qui poussent à l’implantations de parc éoliens et photovoltaïques, et attaquent farouchement les centrales publiques, civiles, de production d’énergie nucléaire, sont silencieuses lorsque des porte-avions à propulsion nucléaire (200 MW électriques) étrangers stationnent à Marseille, sur le quai des paquebots de Marseille, à 500 mètres de la cathédrale en centre-ville. Notons aussi que certaines de ces organisations, soutenant l’évitement des contestations locales, sont aussi actionnaires de parcs éoliens…

***La chaleur renouvelable***

Si le photovoltaïque solaire ne présente, hors petites installations isolées, aucun intérêt pour la collectivité, le chauffage solaire pour l’eau peut être très utile. La chaleur peut être stockée sur de longues heures, et la transformation de la chaleur solaire en calories pour l’eau est très efficace, réduisant les surfaces nécessaires. L’impact paysager peut donc être réduit.

Il en est de même pour la géothermie profonde, (à bien distinguer de la géothermie de surface, qui est la récupération de la chaleur solaire accumulée dans les sols, l’air ou les eaux de surface au moyen de pompes à chaleur). En France la profondeur des forages nécessaires pour atteindre des températures permettant d’obtenir un rendement électrique suffisant est beaucoup trop grande. Dans la plupart des cas, la production d’électricité par cette source est inefficace, voire dangereuse (voir les tremblements de terre provoqués en Alsace). Son utilisation pour le chauffage peut en revanche être parfois intéressante.

Il faut aussi souligner que plusieurs dizaines de centrales nucléaires dans le monde récupèrent la chaleur inutilisée pour chauffer des serres ou des villes. Le transport de chaleur sur de longues distances peut se faire avec des pertes réduites à quelques pour cent.

***Thème 3 : Planifier, mettre en œuvre et financer notre transition énergétique***

**ICE : Rétablir, en lien avec les populations, un véritable service public au profit de l’intérêt général**

***Faut-il des interventions dans les marchés de production et de consommation d’énergie ?***

Il faut rétablir la reconnaissance de la valeur de la mission de service public, notamment en matière de sécurité d’approvisionnement, et le soutien du patrimoine public, dans le respect premier de l’intérêt général. La désintégration des monopoles publics et la régulation ARENH doivent être suspendues. Il convient enfin d’arrêter la mise en concurrence des concessions hydroélectriques qui constituent, avec notamment le stockage hydraulique, des atouts majeurs dans la régulation du système électrique.

***Rôle des collectivités dans la transition énergétique***

Il est regrettable que l’on essaye de supprimer tous les freins à ces implantations de ces parcs éoliens et photovoltaïques, inutiles et nocifs. Le muselage de l’opposition souhaitable, nécessaire et justifiée des populations et de leurs représentants risque alors de provoquer des réactions non souhaitables.

**Identification des freins et des préoccupations vis à vis de la transition énergétique**

Nous avons noté, que pour la France, la « transition énergétique » réelle, devra s’appuyer sur le maintien et l’accroissement de la seule source pilotable et décarbonée disponible, à savoir le nucléaire.

La question de l’énergie nucléaire est liée notamment à

1. A la confiance entre les autorités et la population.
2. Au niveau d’instruction de la population et de ses représentants : l’accroissement de ce niveau est donc un problème fondamental.
3. Au tissu de relation du dialogue constructif dans la population.

Il faut aussi que notre pays sorte des contraintes ineptes de l’UE imposant, de facto, la destruction de cette source d’énergie, ou son pilotage par des entreprises étrangères.

**Encourager les initiatives individuelles dans un objectif de justice sociale et d’équité**

Concernant les énergies prétendues renouvelables, la résistance des populations, individuelle et collective, est une excellente attitude, vu la nocivité et l’inutilité des projets de parcs éoliens et photovoltaïques

Les initiatives individuelles pour isoler les habitations, réduire les déplacements (télétravail, circuits courts, réindustrialisation…) sont bien sûr à encourager.

Le renouveau des lignes secondaires de trains sera apprécié par toute la population, et permettra de faire revivre des territoires. Elle impose dans ce domaine aussi de renoncer aux mises en concurrence systématiques qui fragilisent les services publics et en dévoient les missions, devenues essentiellement financière lorsqu’ils sont aux mains des agents privés.

**Propositions**

1. Stopper les parcs éoliens et photovoltaïques, réorienter les investissements vers les centrales nucléaires existantes, les chemins de fer et l’isolation des maisons et immeubles
2. étudier la récupération de chaleur pour les centrales nucléaires
3. étudier la réalisation de navires civils à propulsion nucléaires et véliques pour les transports de marchandises et de passagers.

Ces différents chantiers doivent être entrepris avec la plus grande concertation possible avec les territoires et populations concernés.

Le financement des nouveaux ouvrages doit être garanti en premier lieu par la Puissance publique au regard des échéances temporelles engagées.